



Municipalité de Tadoussac

DOSSIER DES DUNES ET DU LAC L'ANSE-À-L'EAU

Avis important pour le secteur des Dunes et du lac de l'Anse-à-l'Eau, Charles Breton, maire

Le conseil municipal est soucieux de favoriser la conservation, la quiétude et la propreté de notre milieu de vie. Nous débutons un processus qui vise à améliorer la cohabitation des différents usagers, particulièrement dans le secteur des dunes.

Actuellement on doit faire face à l'ampleur de la situation du camping improvisé et des activités de loisirs motorisés dans le secteur des dunes et du lac de l'Anse-à-l'Eau. Pour rétablir la sécurité, la paix et le bien-être du voisinage, un règlement relatif aux nuisances ainsi qu'un sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ont été adoptés et seront appliqués. Le camping illégal et les bruits susceptibles de troubler la paix du voisinage sont maintenant réglementés.

Nous invitons fortement les amateurs de loisirs tel que le motocross et les véhicules de types 4 roues à se regrouper et communiquer avec le conseil municipal afin d'explorer ensemble des solutions qui pourraient permettre leurs activités tout en respectant les droits des résidents et l'intégrité des lieux. Il est possible d'apporter des ajustements si un dialogue est établi.

Nous comptons sur la collaboration de tous pour préserver ces endroits magnifiques.

FAITS SAILLANTS DES RENCONTRES MUNICIPALES

RÉUNION SPÉCIALE - 24 AVRIL 2018 - 18H00

286 DE LA FALAISE, TADOUSSAC

1. Aménagement du territoire et urbanisme

- ◆ Règlement 253-43 relatif modifiant le règlement no 253 relatif au zonage et au cahier des spécifications pour ajouter plusieurs classes d'usages à la zone 06-C;
- ◆ Règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

2. Loisirs, culture et vie communautaire

- ◆ Rénovation de la salle communautaire du Centre des loisirs de Tadoussac (Dépôt).

RÉUNION RÉGULIÈRE - 14 MAI 2018 - 19H00

286 DE LA FALAISE, TADOUSSAC

1. Approbation des procès-verbaux

- ◆ Réunion régulière du 09 avril 2018;
- ◆ Réunion spéciale du 24 avril 2018.

2. Administration générale

- ◆ Dépôt des états financiers 2017;
- ◆ Demande de réévaluation du calcul de l'enveloppe pour le Programme de financement des infrastructures (MFA);
- ◆ Contrat de la direction générale;
- ◆ Vente d'immeubles pour taxe (nomination d'un représentant);
- ◆ Abroger la résolution no 2018-0068;
- ◆ Acquisition hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide);
- ◆ Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 106 000.00\$ qui sera réalisé le 29 mai 2018;
- ◆ Location d'emplacements sur la plage (3x).

3. Ressources humaines

- ◆ Formation en RH (relations de travail) (1000\$);
- ◆ Entente inter municipale de partage de ressources humaines en urbanisme (2018);
- ◆ Entente inter municipale de partage de ressources humaines en prévention des incendies;
- ◆ Embauche de personnel;
- ◆ Paiement de la rétroaction des salaires des employés (es) de la municipalité de Tadoussac (FISA);
- ◆ Centre local d'emploi (subvention formations);
- ◆ Tadoussac 2000- Entente en RH (25 000\$);
- ◆ Dépôt calendrier des vacances 2018.

4. Gestion financière

- ◆ Comptes à payer;

- ◆ Congrès à Vanne (remboursement de frais) (1 185.83\$);
- ◆ Demande de soutien financier «comité des chats errants» (700\$);
- ◆ Demande de soutien « Journal communautaire Le Tadoussacien » (2000\$);
- ◆ Soutien - Incendies Baie-Ste-Catherine - 21 avril 2018 (160\$).

5. Aménagement du territoire et urbanisme

- ◆ Dossiers CCU.

6. Quai de Tadoussac

- ◆ Quai de Tadoussac (mandat électricité) (6 910\$).

7. Infrastructure et équipement

- ◆ Location du Camion Sauvageau (974\$/mois);
- ◆ Maison du tourisme (éclairage) (5 006.01\$);
- ◆ Inspection du barrage (mandat) (2 800.00\$);
- ◆ Embellissement - Aménagement rue Pionniers;
- ◆ Aménagement (stationnement église).

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- ◆ Entente de partenariat 2018 entre Tourisme Côte-Nord et la municipalité de Tadoussac pour le Bureau d'information touristique;
- ◆ Entente concernant le développement et la gestion du réseau d'accueil de la Côte Nord (RACN) secteur Manicouagan;
- ◆ Maison Molson-Beattie et du site (Classement patrimonial);
- ◆ Projet d'exposition « un visage vaut mille mots » - Dépôt et mise de fonds (600\$);
- ◆ Fête St-Jean (résolution autorisation de signature);
- ◆ Module de jeux;
- ◆ Plan d'action Politique MADA.

9. Sécurité civile et incendie

- ◆ Formation officiers non urbain (deux personnes);
- ◆ Premier répondant (ajout à la liste, embauche).

10. Correspondances

- ◆ Lettre de citoyens (signalisation pour les dunes);
- ◆ Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord;
- ◆ Corporation BEST golf de Tadoussac (1000\$);
- ◆ Demande d'aide financière - La Popote roulante (100\$);
- ◆ Polyvalente des berges (Gala mérites 2018) (100\$);
- ◆ Lettre « Tadoussac Autrement »;
- ◆ Demande de permis événementiel du Festival de la chanson de Tadoussac.

LE RETOUR DES BEAUX JOURS!

PERMIS ET CERTIFICATS

L'arrivée de la saison estivale et du beau temps est propice à la réalisation de nombreux travaux : réparations extérieures, installation d'une clôture, remplacement des fenêtres, rénovation intérieures, etc.

La Municipalité souhaite vous informer qu'un permis ou certificat d'autorisation est obligatoire pour la réalisation des travaux ci-dessous :

- Tout projet de construction, transformation, rénovation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments principaux et accessoires (cabanon, garage, serre, etc.);
- Implantation ou modification de toute construction accessoire (patio, galerie, clôture, piscine, etc.);
- Le déplacement et la démolition de tout bâtiment;
- Construction, installation ou modification de toute enseigne;
- Tout projet de pose ou modification d'installation sanitaire ou de puit;
- Changement d'usage ou destination d'un bâtiment ou terrain;
- La plantation et l'abattage d'arbres;
- Pose ou modification d'une installation septique ou puit;
- Événement spécial et vente de garage;
- Travaux de déblai et remblai;
- Etc.

Nous recommandons de procéder à une demande avant d'être prêt à débiter les travaux en question puisque certaines demandes peuvent nécessiter un délai supplémentaire.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Au courant de la prochaine semaine, l'inspecteur municipal fera la vérification de la salubrité des terrains.

Selon l'article 10.1.7 (règlement de zonage) :

« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de débris, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de

rebut, de pièces de véhicule et de véhicules désaffectés. »

De plus, le règlement HCN-1013, indique que :

« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de déposer ou de laisser déposer sur tout terrain ou toute place publique des déchets, débris, chiffons, papiers, ballots, vieux matériaux, débris de matériaux ou autres objets, carcasses d'automobiles, pneus, bouteilles vides, appareils hors d'usage, ferraille, animaux morts, fumier, matières malsaines, dangereuses ou non conformes à l'hygiène publique ainsi que toute autre matière pouvant être un danger pour la santé publique. Cette responsabilité incombe au propriétaire desdits objets ou au propriétaire du terrain sur lequel ils se trouvent. »

INSTALLATIONS SEPTIQUES

Mise aux normes des installations septiques:

La Municipalité tient à informer les personnes concernées que le règlement d'emprunt visant à financer le programme de réhabilitation de l'environnement a été accepté par le Ministère. Le programme permet aux gens de procéder au remplacement de leur installation septique avec le financement de la Municipalité, lequel devra être remboursé sur une période allant jusqu'à 20 ans et directement sur le compte de taxes. Il est à noter qu'en 2020, l'ensemble des installations septiques du territoire de la Municipalité devront être aux normes en vigueur puisque celle-ci sera chargée de s'assurer de l'entretien et de la vidange des installations.

Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les sujets traités, veuillez communiquer avec Jean-Christophe Henri inspecteur municipal, aux coordonnées suivantes : 418-235-4446, poste 223 ou inspecteur@tadoussac.com.



EMBELLISSEMENT ET COMITÉ COMPOST DE TADOUSSAC



LES FLEURONS DU QUÉBEC DE PASSAGE À TADOUSSAC

Cette année nous recevons de la grande visite!

Les Fleurons du Québec s'apprentent à venir évaluer la beauté et l'implication de notre village en Embellissement écoresponsable et communautaire. Ce rendez-vous est aux trois ans. En trois années, nous avons cheminé grandement. Nous avons de quoi être fiers en termes d'implication environnementale et d'embellissement! Les Fleurons du Québec représentent LA reconnaissance en horticulture ornementale au Québec pour les municipalités. Nous vous invitons à en apprendre davantage sur eux en visitant leur site web : www.fleuronsduquebec.com. Soyons fiers de notre village en nous appliquant dans nos aménagements et en nous impliquant dans notre communauté en développement durable.

LA COLLECTE DE COMPOSTE

RÉSIDENTIEL - LUNDI 11 JUIN 2018

À parti du 11 juin, la collecte du bac brun de votre quartier se fera à chaque lundi matin. Où est situé votre bac brun? Secteur Moulin-à-Baude: Site Dépôt Volontaire; Secteur La Grève: 123, rue de la Cale-Sèche; Secteur de l'Hôtel de Ville: 162, rue des Jésuites; Secteur Forgerons Nord: Au bout de la rue de la Montagne; Secteur des Montagnais: 267, rue Hôtel de Ville; Secteur des Érables: 22, rue des Érables (usine); Secteur du Centre des loisirs: 286, rue de la Falaise.

N'OUBLIEZ PAS, il s'agit d'un compost de matières organiques: légumes, marc de café, résidus de plantes, coquilles d'œufs, etc. Donc, pas de pâtes, pas de pain, pas de viande, pas d'excréments, ni de litière d'animaux et ni de produits laitiers. Nous ne voulons pas de contamination. **Merci de votre précieuse collaboration.**



COMPOST DISPONIBLE DÈS MAINTENANT

Notre compost collectif est fin prêt. Vous avez un libre-accès au chemin du Moulin-à-Baude à l'endroit indiqué « **Dépôt volontaire. Compost** ». Merci d'utiliser seulement le compost situé prêt du panneau « Servez-vous. max 100L (5 seaux) ». Apportez vos contenants et votre pelle.

VOTRE COMPOST À VOTRE SERVICE...

Vendredi, le 25 mai de 9h à 12h au site du « **Compost - Dépôt Volontaire** » (en face de la Ferme Hovington, chemin du Moulin-à-Baude), votre comité Compost sera sur place pour vous recevoir, vous informer et vous offrir du compost pour vos jardins, des petits bacs de cuisine pour récupérer vos matières organiques de table, ainsi que des sacs compostables pour préparer votre cueillette des résidus verts.

ACTIVITÉS EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DE VERDISSEMENT

« Nettoyons le Village »

Samedi le 26 mai, de 9h30 à 11h30, la Municipalité de Tadoussac vous invite en grands nombres à participer activement à la propreté du village en passant au peigne fin le talus de la promenade, de la coulée du parc de nos Ancêtres et plus encore.

Soyons fiers d'embellir notre lieu, agissons de façon co-responsable et protégeons l'environnement, petits et grands, en rendant la pureté à notre belle nature.

Tous les outils vous seront fournis. L'activité aura lieu beau temps mauvais temps. Habillez-vous en conséquence et apportez vos gants. Le point de rendez-vous est au pavillon de la promenade près de la Petite Chapelle.



RÉSIDUS VERTS 2018

Nouveauté! Venez vous procurer les sacs compostables auxquels vous avez droit au bureau municipal pour éviter de mettre vos feuilles dans des sacs de plastiques. Vous pouvez aussi utiliser notre lieu de dépôt de déchets verts situé à l'entrepôt, au 696 rte 138. Merci de les déposer au bon endroit, près de la pancarte « **Déchets verts 2018** ». Merci aussi de retirer tous déchets non-compostables à Tadoussac, dont les sacs de plastiques.



EMBELLISSEMENT ET COMITÉ COMPOST DE TADOUSSAC

SEMAINE DES MUNICIPALITÉ EN EMBELLISSEMENT

Commande de bulbes collective

Nouveauté!!! Participez à une commande de bulbes collective. Oui, entre autre, vous pourrez commander des tulipes! La commande se fera ce printemps pour recevoir à l'automne. Vous recevrez l'avis sous peu.



Commande de pelouse collective

Offre exceptionnelle!!! Commandez de la pelouse avec nous! Vous recevrez l'avis sous peu.

« Échange de vivaces »

Vous avez divisé vos vivaces et vous ne savez plus où les disposer : gardez-les précieusement ! Cette année nous vous offrirons la possibilité de les échanger. Le lieu et date de l'activité reste à confirmer. Suivez-nous sur Facebook.

DES CHANGEMENTS EN 2018 EN EMBELLISSEMENT QUI VOUS CONCERNENT!

Dons de végétaux



Cette année, les dons d'arbres et d'arbustes se transforment : il ne sera plus au printemps mais bien à l'automne. Soyez à l'affût! La formule testée à l'automne 2017 a été retenue : nous vous donnerons les plantes qui ont été sélectionnées soigneusement pour les potées fleuries qui servent à embellir notre village en saison estivale. Les petits fruits sont de retour!

Commande d'arbres, d'arbustes et de vivaces

Ce printemps est le dernier printemps où vous aurez la possibilité de commander avec nous des arbres, des arbustes et des vivaces, car cette formule est en transition cette année. À la place, cette commande ce fera à l'automne pour recevoir le printemps suivant. Effectivement les commandes futures ne se feront plus à la dernière minute au printemps, mais bien d'avance.

Les avantages sont nombreux : plus de choix, une meilleure disponibilité des végétaux, des rabais plus avantageux, une meilleure planification, une réception en mai (période optimale de plantation). Plus les achats sont réfléchis plus nous sommes au cœur du développement durable. Participez en grand nombre!



JARDINS COMMUNAUTAIRES

Le printemps est arrivé! Nous vous invitons à réserver dès maintenant votre espace au sein des jardins communautaires de Tadoussac, localisés dans le secteur de la Ferme Hovington.

Pour la modique somme de 20\$, vous pourrez faire pousser les légumes que vous souhaitez cultiver. Aucun pesticide ou herbicide n'est permis.

Parce que beaucoup de gens n'ont que le transport de vélos, nous avons, sur place, des outils, des brouettes, l'accès au compost et un système d'arrosage. Ceux-ci sont conservés sur le site pour une utilisation commune par tout le monde. Nous travaillons en harmonie, les uns avec les autres, et si vous avez besoin d'être loin, il y a toujours quelqu'un pour arroser votre jardin. C'est un site magnifique et nous avons une table de pique-nique pour faire une pause quand vous travaillez

Un atelier aura lieu le samedi 19 mai à 09h30 aux jardins communautaires suivi d'un BBQ. Les enfants sont les bienvenus, mais pas les toutous...

HORAIRE OUVERTURE - ÉCOCENTRES

Les Escoumins, le 19 avril 2018. – La MRC de La Haute-Côte-Nord informe les citoyens de toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord de l'horaire d'ouverture estival de ses trois écocentres.

Écocentre	Date d'ouverture (horaire estival)	Heures d'ouverture	À noter
Portneuf-sur-Mer	Le 1 ^{er} mai 2018	Du mardi au samedi : de 9 h 30 h à 16 h	
Les Bergeronnes	Non déterminée (selon les conditions climati- ques)	Les vendredis et samedis : de 9 h à 16 h	
Sacré-Coeur	Le 20 avril 2018	Les vendredis et samedis : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30	Les heures d'ouverture ont été prolongées

Renseignements généraux :

- ⇒ Les résidents ont un accès illimité et sans frais aux écocentres (une preuve de permis de construction en lien avec les matériaux apportés sera demandée au-delà de 10 m³ ou 5 visites annuelles);
- ⇒ Accès facilité aux commerçants, avec une limite annuelle de 10 m³ ou un maximum de 5 visites sans frais;
- ⇒ Les ordures ménagères y sont refusées;
- ⇒ La collaboration de tous les usagers est requise, puisque les matériaux doivent être triés sur place et déposés selon les directives du préposé;
- ⇒ Les chargements commerciaux (plus de 4 m³) doivent être acheminés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.
- ⇒ Des objets et matériaux réutilisables y sont en vente à prix modique.

Les catégories de matières acceptées sont :

Les matériaux de construction, les objets volumineux en surplus de la collecte des encombrants, les résidus verts, toute matière de plastique non acceptée dans la collecte de recyclage, tout surplus de matières recyclables qui n'entre pas dans votre bac de recyclage, les contenants de peinture et les huiles usagées d'origine résidentielle ainsi que les produits domestiques dangereux, le matériel informatique et les appareils électroniques, les ampoules fluocompactes, les néons, les cartouches d'encre, les piles et les batteries.

Source : Marylise Bouchard, agente de soutien
aux communications et à l'administration
Service de la gestion des matières résiduelles
Tél. : 418 233-2102 / 1 866 228-0223, poste 231
Courriel : infogmr@mrchcn.qc.ca



Municipalité de Tadoussac

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN HCN

Les Escoumins, le 19 avril 2018. – Les résidants de La Haute-Côte-Nord pourront se départir des objets volumineux qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte régulière des ordures, lors de la collecte des encombrants qui aura lieu selon l’horaire suivant :

<i>Municipalité</i>	<i>Date de la collecte</i>
Forestville →	14 mai
Longue-Rive →	14 mai
Portneuf-sur-Mer →	14 mai
Tadoussac →	22 mai
Sacré-Coeur →	22 mai
Les Bergeronnes →	28 mai
Les Escoumins et Essipit →	28 mai
Colombier →	4 juin

Les matières doivent être empilées et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement.

La collecte des encombrants s’adresse **aux usagers du secteur résidentiel et commercial** et **pour une limite de 4 m³ seulement**. Par ailleurs, aucune ordure ménagère ne doit être déposée à la rue pendant celle-ci.

Les « encombrants » sont des matières résiduelles d’origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, les appareils électroménagers, réservoirs d’eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin ainsi que les douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées).

Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition, les pneus ainsi que les matériaux d’excavation en vrac (ex. : brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés** lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Cœur ou des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (ex. : contenants de peinture et d’huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (ex. : téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils **doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles** dans chacune des municipalités.

Pour les modalités concernant la collecte des résidus verts, veuillez contacter votre municipalité locale.

Source : Marylise Bouchard, agente de soutien aux communications et à l’administration
Service de la gestion des matières résiduelles
1 866-228-0223 poste 231
infogmr@mrhc.n.qc.ca

Municipalité de Tadoussac

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS EN HCN

Les Escoumins, le 7 mai 2018. – Les résidents de La Haute-Côte-Nord pourront se départir de leurs résidus verts selon l'horaire suivant :

<i>Municipalité</i>	<i>Date de la collecte</i> <i>(avant 6 h le matin et au plus tôt</i> <i>48 heures avant la collecte)</i>
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tadoussac →

7 juin

Les feuilles, herbe, résidus de jardin et branches doivent être placés dans des sacs de plastique (transparents de préférence), alors que les branches doivent être coupées (longueur maximale de 2 pieds) et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement. **AUCUNE CONTAMINATION** n'est acceptée (carton, plastique, verre, béton, cigarettes, etc.).

Cette collecte permettra de récupérer collectivement plusieurs tonnes de matières organiques qui seront compostées plutôt que d'être enfouies à un fort coût! Les municipalités vous invitent à récupérer dès que possible vos résidus verts en vue de cette collecte et vous remercient de votre participation!

Source : **Marylise Bouchard, Service de la gestion des matières résiduelles**
418 233-2102 poste 231 - infogmr@mrhcnc.qc.ca

CONSEIL DE PRÉVENTION INCENDIE

La saison des incendies de forêt est bel et bien commencée!

Après un début de printemps frais et pluvieux, le beau temps et la chaleur commencent à s'installer au Québec. La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) rappelle que ces conditions printanières sont propices à l'éclosion d'incendies en bordure de forêt et à proximité des municipalités. Durant la fin de semaine, une vingtaine d'incendies se sont déclarés dans la province, tous causés par l'activité humaine. Au printemps, la présence de feuilles mortes, d'herbe sèche et de branches sur le sol entraîne des variations



rapides et fréquentes du danger d'incendie. En effet, ces combustibles s'assèchent rapidement sous l'influence du vent et du soleil et deviennent ainsi très inflammables. Ces effets sont d'autant plus importants dans les zones dégagées où le couvert forestier est absent. Le danger d'incendie variera d'élevé à très élevé dans la majorité des régions cette semaine. Dans ces circonstances, la SOPFEU recommande d'éviter les brûlages de nettoyage. Le compostage et la collecte des résidus verts demeurent les meilleures options pour se départir des rebuts amassés lors des nettoyages printaniers. De plus, de nombreuses municipalités encadrent ou interdisent le brûlage.

Pour obtenir de l'information en temps réel sur les risques et les incendies en activité, visitez le site SOPFEU à l'adresse suivante: www.sopfeu.qc.ca

OFFRE D'EMPLOI

3E AFFICHAGE

PRÉPOSÉS(ÉES) AUX STATIONNEMENTS - POSTE 2018-04

ORGANISME: Municipalité de Tadoussac

TYPE DE POSTE:

- * Poste saisonnier (juin à octobre 2018);
- * Un poste de 4 jours/ semaine (32h00);
- * Possibilité de 2 postes à 16h00 par semaine (Selon les candidatures reçues).

RESPONSABILITÉS

Les tâches consistent à accueillir et à faire payer les clients qui veulent utiliser les stationnements publics de la Municipalité de Tadoussac. De plus, la personne devra être en mesure d'agir comme agent d'information touristique, pour bien informer les clients lors de demandes d'informations.

EXIGENCES

La personne recherchée devra outre être disponible du mois de juin jusqu'au mois d'octobre 2018 avoir les exigences suivantes :

- * Secondaire III, IV ou V;
- * Avoir un tempérament calme et posé;
- * Débrouillard en anglais;
- * Avoir une attitude positive;
- * Aimer travailler avec le public.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur prévues à la convention collective des employés. Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'em-

ploi. Seuls les candidats ou candidates retenus (es) pour une entrevue seront contactés (es). Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

**PRÉPOSÉS (ÉES) AUX STATIONNEMENTS
POSTE 2018-04**

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens ou de l'entrevue.

Entrée en poste : Juin 2018

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier.

**FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM
VITAE AVANT LE VENDREDI,
25 MAI 2018 À MIDI :**

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Municipalité de Tadoussac

162, rue des Jésuites

Tadoussac (Québec) G0T 2A0

Téléphone : 418-235-4446 # 222

Télécopieur : 418-235-4433

Courriel : mcguerin@tadoussac.com

OFFRE D'EMPLOI

2E AFFICHAGE

CONSTABLE SPÉCIAL - POSTE NO 2018-08

ORGANISME: Municipalité de Tadoussac

TYPE D'EMPLOI

- * Saisonnier
- * 40 heures / semaine
- * 16.00\$ / heure

RESPONSABILITÉS

Les tâches consistent à faire appliquer la réglementation municipale en matière de circulation et de stationnement. Le candidat ou la candidate choisi devrait aussi être apte à répondre aux diverses questions émanant des touristes.

EXIGENCES

- Diplôme d'études collégial ;
- Excellent français, se débrouiller en anglais ;
- Avoir une bonne forme physique ;
- Aucun antécédent judiciaire ;
- Avoir un tempérament calme et posé ;
- Avoir une attitude positive ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- 18 ans et plus.

ÉQUITÉ

Nous souscrivons au programme d'équité en matière d'emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapés à présenter leur candidature.

CONDITIONS SALARIALES

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur prévues à la convention collective des employés.

Seuls les candidats ou candidates retenus (es) pour une entrevue seront contactés (es). Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

CONSTABLE SPÉCIAL – POSTE NO 2018-08

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens ou de l'entrevue.

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier.

**Date limite : le vendredi,
25 mai avril 2018 avant midi**

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Municipalité de Tadoussac

162, rue des Jésuites

Tadoussac (Québec) G0T 2A0

Téléphone : 418-235-4446 # 222

Télécopieur : 418-235-4433

Courriel : mcguerin@tadoussac.com

OFFRE D'EMPLOI

2E AFFICHAGE

COMMIS À LA RÉCEPTION - POSTE 2018-13 (TEMPORAIRE)

ORGANISME: Municipalité de Tadoussac

TYPE DE POSTE

- * Garantie 2 jours/semaine de mai à septembre - 15h30 par semaine (Plus selon les charges de travail);
- * 2 semaines en juillet - 35h00/semaine (du 2 juillet au 13 juillet 2018);
- * Remplacement occasionnel (année).

RESPONSABILITÉS

La personne devra assurer l'accueil des citoyens. Effectuer les tâches générales de bureau et apporter un soutien administratif aux opérations quotidiennes. Recevoir, trier et lister le courrier ainsi que recevoir les paiements, effectuer les encaissements et préparer les dépôts selon les procédures établies. Elle devra accomplir le travail général de bureau, soit : traitement, rédaction et création de liste, de formulaire, de tableaux, de lettres, de documents (procès-verbaux). De plus, elle devra faire la gestion et le suivi des constats d'infractions et procéder au classement des différents dossiers. Elle devra aussi s'acquitter de diverses autres tâches connexes à sa fonction principale ainsi qu'aider la direction générale dans le cadre de ses fonctions.

EXIGENCES

- Détenir un D.E.P. (un atout);
- Expériences pertinentes (un atout);
- Service à la clientèle;
- Posséder une excellente connaissance du français écrit et parlé;
- Maitriser les logiciels Word, Excel;
- Être doté des qualités suivantes :

esprit d'équipe, capacité à travailler sous pression, respect des délais, autonomie, initiative et sens de l'organisation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur prévues à la convention collective des employés.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Seuls les candidats ou candidates retenus (es) pour une entrevue seront contactés (es). Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste :

COMMIS À LA RÉCEPTION - POSTE 2018-13

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience. Une copie officielle du dernier relevé de notes ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens ou de l'entrevue.

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier.

**Date limite : le vendredi,
25 mai 2018 avant midi**

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Municipalité de Tadoussac
162, rue des Jésuites

Tadoussac (Québec) G0T 2A0
Téléphone : 418-235-4446 # 222

Télécopieur : 418-235-4433

Courriel : mcguerin@tadoussac.com

Municipalité de Tadoussac



Municipalité de
Tadoussac



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE
(De juin à novembre)

VENDREDI
18 h à 20 h

Présentation spéciale du film
Esprit de Cantine
Samedi le 19 mai à 13h00
Salle Bord de l'Eau
GRATUIT POUR TOUS!

FESTIVAL DE LA CHANSON
TADOUSSAC
PRÉSENTE
LE 19 ET 20 MAI 2018
SALLE BORD DE L'EAU
180 RUE DE L'ÉGLISE

3^E WEEKEND DE L'HUMOUR !

MATHIEU CYR | 25\$
SAMEDI 19 MAI - 20 H

15\$ | FINISSANTS 2018 | ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR
SAMEDI 19 MAI - 17H

MEHDI BOUSAIDAN | 25\$
DIMANCHE 20 MAI - 20H

PRIX SPÉCIAL CHAMBRE ET DÉJEUNER 99\$
POUR UNE OU DEUX PERSONNES, TAXES EN SUS.
HOTEL TADOUSSAC
1 800 561-0718

Réservation : 418 235-2002
www.chansontadoussac.com

FORFAIT 3 SPECTACLES 39\$

BON DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PLANTES (découper les pointillés)

Nom et coordonnées :

Arbres - numéro de référence x quantité :
